

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07708

Numéro SIREN : 792 483 307

Nom ou dénomination : VOODOO

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2018 sous le numéro de dépôt 21433

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 20-03-2018

N° DE DEPOT : 021433

N° GESTION : 2013B07708

N° SIREN : 792483307

DENOMINATION : VODOO

ADRESSE : 82 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

MILLESIME : 2016

SAS VODOO

48 rue René Clair

75018 PARIS

Page : 1

« certifié conforme à l'original »

DOCUMENTS COMPTABLES

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Expert-Comptable Paris', written over a horizontal line.

SARL L-Expert-comptable Paris

11 Rue Scribe

PARIS

32839 - SAS VOODOO

COMPTE RÉSULTAT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	1 129 417	891 428	237 988	27
Montant net du chiffre d'affaires	1 129 417	891 428	237 988	27
Production stockée				
Production immobilisée		148 556	-148 556	-100
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 000		2 000	
Autres produits		16	-16	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 131 417	1 040 000	91 417	9
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 502	22	2 480	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 273 055	1 003 135	269 920	27
Impôts, taxes et versements assimilés	5 991	1 661	4 330	261
Salaires et traitements	302 913	125 669	177 244	141
Charges sociales	38 218	20 098	18 120	90
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	71 488	37 842	33 646	89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	7 125	7 019	107	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 701 293	1 195 446	505 846	42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-569 876	-155 447	-414 430	-267
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	17 640			

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change	1 736	6 093	-4 356	-72
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 736	6 093	-4 356	-72
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	-170	170	-340	-200
Intérêts et charges assimilées (4)	4 547	2 317	2 230	96
Différences négatives de change	2 395	563	1 832	325
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	6 772	3 050	3 722	122
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-5 035	3 043	-8 078	-265
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-574 911	-152 404	-422 508	-277
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	22 096		22 096	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	22 096		22 096	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	17 640		17 640	
Sur opérations en capital	18 972		18 972	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	36 612		36 612	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14 517		-14 517	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	-106 230	-42 233	-63 997	-152
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 155 248	1 046 093	109 156	10
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 638 447	1 156 263	482 184	42
Bénéfice ou Perte	-483 198	-110 171	-373 028	-339
(3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées				

COMPTES RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	1 129 416,52	891 428,06	237 988,46	26,70
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	20 048,52	25 874,26	-5 825,74	-22,52
70640000 RECETTES SS TVA	671 746,70	609 810,61	61 936,09	10,16
70650000 RECETTES INTRA	398 098,76	223 482,28	174 616,48	78,13
70670000 RECETTES	24 522,54	32 260,91	-7 738,37	-23,99
70830000 KRAWD	15 000,00		15 000,00	
Montant net du chiffre d'affaires	1 129 416,52	891 428,06	237 988,46	26,70
Production immobilisée		148 555,78	-148 555,78	-100,00
72100000 PROD IMMO INCORRPORELLES		148 555,78	-148 555,78	-100,00
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	2 000,00		2 000,00	
79100000 GAINS DIVERS	2 000,00		2 000,00	
Autres produits		15,94	-15,94	-100,00
75800000 PRO DIV GEST COURANT		15,94	-15,94	-100,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 131 416,52	1 039 999,78	91 416,74	8,79
Charges d'exploitation (2)				
Achats de matières premières et autres approvis.	2 502,11	22,16	2 479,95	
60225000 FOURNITURES BUREAU	2 502,11	22,16	2 479,95	
Autres achats et charges externe	1 273 055,30	1 003 135,42	269 919,88	26,91
60400000 ACH S/T ETUDES PREST	294 840,66	155 521,90	139 318,76	89,58
60410000 ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS	20 272,74	78 049,42	-57 776,68	-74,03
60610000 FOURNITURES NON STOCKABLES	521,88	164,14	357,74	217,95
60630000 FOURNIT. ENT. ET PETIT EQUIP.	12 477,02	6 200,40	6 276,62	101,23
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	422,28	662,54	-240,26	-36,26
61321000 LOYER	69 309,65	17 144,90	52 164,75	304,26
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	956,00		956,00	
61500000 ENTRETIEN MATÉRIEL DE MUSIQUE	60,00		60,00	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	4 985,08	7 105,16	-2 120,08	-29,84
61850000 FRAIS COLLOC SEM CON	1 400,00		1 400,00	
62260000 HONORAIRES	31 262,31	9 287,00	21 975,31	236,62
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	11,77	24,82	-13,05	-52,58
62310000 PUBLICITE ANNONCES	759 800,99	664 897,32	94 903,67	14,27
62311000 PUBLICITÉ	-1 453,97	17 411,80	-18 865,77	-108,35
62340000 CADEAUX CLIENTELE		168,88	-168,88	-100,00
62410000 TRANSPORTS / ACHATS	9,45		9,45	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	23 250,19	11 962,96	11 287,23	94,35
62512000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	20 696,69	9 708,99	10 987,70	113,17
62520000 HOTEL	448,25	620,52	-172,27	-27,76
62530000 RESTAURANT	22 367,38	22 269,22	98,16	0,44
62540000 PÉAGES / PARKING	30,42		30,42	
62560000 MISSIONS	873,61		873,61	
62570000 RECEPTIONS	870,00		870,00	
62620000 TIMBRES	210,02	82,19	127,83	155,53
62630000 TELEPHONE	1 251,55	550,20	701,35	127,47
62700000 SERVICE BANCAIRE	8 113,16	955,47	7 157,69	749,13
62710000 SERVICES BANCAIRES SANS TVA	111,27		111,27	
62800000 NDF		251,92	-251,92	-100,00
62810000 COTISATIONS	-43,10	95,67	-138,77	-145,05
Impôts, taxes et versements assimilés	5 991,21	1 661,30	4 329,91	260,63
63130000 FORMAT PROF CONTINUE	3 549,71	596,67	2 953,04	494,92
63330000 FORMAT PRO CONT ORGA	1 917,50		1 917,50	
63350000 TAXE APPRENT ORGANIS		705,63	-705,63	-100,00

COMPTES RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
63510000 CFE		359,00	-359,00	-100,00
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	524,00		524,00	
Salaires et traitements	302 912,71	125 669,15	177 243,56	141,04
64100000 REMUNERATIONS PERSONNEL	277 506,35	103 768,77	173 737,58	167,43
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	2 700,85	4 213,36	-1 512,51	-35,90
64120000 CONGES PAYES DIRECT	5 653,10		5 653,10	
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	17 052,41	17 687,02	-634,61	-3,59
Charges sociales	38 218,22	20 097,96	18 120,26	90,16
64500000 URSSAF	49 745,98	22 117,61	27 628,37	124,92
64510000 COTISATION URSSAF	-2 819,16	1 685,35	-4 504,51	-267,27
64580000 COTS S/ CONGES PAYES	1 085,40		1 085,40	
64900000 CICE	-9 794,00	-3 705,00	-6 089,00	-164,35
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	71 487,90	37 841,85	33 646,05	88,91
68100000 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	71 487,90	37 841,85	33 646,05	88,91
Autres charges	7 125,30	7 018,56	106,74	1,52
65100000 LOGICIELS	1 355,38	1 244,44	110,94	8,91
65110000 REDEVANCES LOGICIELS ETRANGERS	5 769,52	5 773,28	-3,76	-0,07
65800000 CHAR DIV-GESTION COU	0,40	0,84	-0,44	-52,38
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 701 292,75	1 195 446,40	505 846,35	42,31
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-569 876,23	-155 446,62	-414 429,61	-266,61
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Différences positives de change	1 736,34	6 092,73	-4 356,39	-71,50
76600000 GAINS DIVERS	1 736,34	6 092,73	-4 356,39	-71,50
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 736,34	6 092,73	-4 356,39	-71,50
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	-170,23	170,23	-340,46	-200,00
68650000 DOT.PRO.PR.RIS/CH FI	-170,23	170,23	-340,46	-200,00
Intérêts et charges assimilées	4 546,71	2 316,50	2 230,21	96,27
66100000 INTÉRÊT D'EMPRUNT	2 827,08	633,05	2 194,03	346,58
66110000 INTERET EMPRUNT/DETT	1 719,63	1 683,45	36,18	2,15
Différences négatives de change	2 395,09	562,92	1 832,17	325,48
66600000 Ecart de change	2 395,09	562,92	1 832,17	325,48
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	6 771,57	3 049,65	3 721,92	122,04
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-5 035,23	3 043,08	-8 078,31	-265,46
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I+II+III-IV+V-VI)	-574 911,46	-152 403,54	-422 507,92	-277,23
Produits exceptionnels				
Sur opérations en capital	22 095,58		22 095,58	
77500000 PROD CESSION ELE ACT	22 095,58		22 095,58	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	22 095,58		22 095,58	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	17 640,37		17 640,37	
67200000 CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEU	17 640,37		17 640,37	

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Sur opérations en capital <i>67500000 VAL COMP ELM ACTIF C</i>	18 972,00 <i>18 972,00</i>		18 972,00 <i>18 972,00</i>	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	36 612,37		36 612,37	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-14 516,79		-14 516,79	
Impôt sur les bénéfices (X) <i>69500000 IMPOTS SI BENEFICES</i>	-106 230,00 <i>-106 230,00</i>	-42 233,00 <i>-42 233,00</i>	-63 997,00 <i>-63 997,00</i>	-151,53 <i>-151,53</i>
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 155 248,44	1 046 092,51	109 155,93	10,43
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 638 446,69	1 156 263,05	482 183,64	41,70
Bénéfice ou Perte	-483 198,25	-110 170,54	-373 027,71	-338,59
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	<i>17 640,37</i>			

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	110 701	113 079	-2 378	-2
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours		63 381	-63 381	-100
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	26 081	6 595	19 486	295
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations		18 972	-18 972	-100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 328	371	20 958	
TOTAL (I)	158 111	202 398	-44 287	-22
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	575 301	128 016	447 285	349
Autres (3)	666 359	88 332	578 027	654
Capital souscrit - appelé non versé	8 904		8 904	
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	204 567	244 102	-39 534	-16
Charges constatées d'avance (3)	2 118	100 000	-97 882	-98
TOTAL (II)	1 457 249	560 450	896 800	160
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)		243	-243	-100
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 615 360	763 090	852 270	112
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital	14 117	12 579	1 538	12
(dont versé : 14 117)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 240 269	752 726	487 544	65
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-311 220	-201 050	-110 171	-55
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-483 198	-110 171	-373 028	-339
SITUATION NETTE	459 968	454 085	5 883	1
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	459 968	454 084	5 883	1
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques		170	-170	-100
Provisions pour charges				
TOTAL (II)		171	-170	-100
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles	1 683	31 884	-30 201	-95
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	648 656	88 355	560 300	634
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 000	1 802	4 198	233
Avances et acptes recus sur commandes en cours	4 800		4 800	
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	407 009	142 355	264 654	186
Dettes fiscales et sociales	70 704	40 286	30 417	76
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	8 080	176	7 904	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	1 146 932	304 859	842 073	276
Ecarts de conversion passif (IV)	8 461	3 977	4 484	113
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 615 360	763 090	852 270	112
(1) Dont à plus d'un an		118 556		
(1) Dont à moins d'un an	1 142 132	190 280		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	110 701,33	113 078,99	-2 377,66	-2,10
20500000 CONCES.BREV.LIC.MARQ	217 952,97	153 781,67	64 171,30	41,73
28050000 AMORT CONCE.BREV.LIC	-107 251,64	-40 702,68	-66 548,96	-163,50
Immobilisations incorporelles en cours		63 380,78	-63 380,78	-100,00
23200000 IMMOBILISATION INCORPORELLE EN		63 380,78	-63 380,78	-100,00
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	26 081,16	6 595,44	19 485,72	295,44
21830000 MAT BUREAUX INFORMAT	24 091,65	9 147,97	14 943,68	163,36
21840000 MOBILIER	9 480,98		9 480,98	
28183000 AMORT MAT BUR INFORM	-6 948,72	-2 552,53	-4 396,19	-172,23
28184000 AMORTISS MOBILIER	-542,75		-542,75	
Immobilisations financières (2)				
Participations		18 972,00	-18 972,00	-100,00
26110000 TITRES DE PARTICIPATION		18 972,00	-18 972,00	-100,00
Autres immobilisations financières	21 328,18	370,58	20 957,60	
27500000 DEPOT CAUTION VERSES	21 328,18	370,58	20 957,60	
TOTAL (1)	158 110,67	202 397,79	-44 287,12	-21,88
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	575 301,42	128 016,01	447 285,41	349,40
41101943 VUNGLE INC	49 253,46		49 253,46	
41103875 TWITTER RECETTES	245 278,09		245 278,09	
41114020 MOPUB RECETTES		51 846,85	-51 846,85	-100,00
41120755 GOOGLE RECETTES	111 611,28	17 344,69	94 266,59	543,49
41124110 PRETTY FUN THERAPY.	1 800,00	3 794,40	-1 994,40	-52,56
41127169 APP4MEDIA	1 080,00	1 080,00		
41143245 APPLOVIN	46 278,84		46 278,84	
41146368 APPLE RECETTES	31 866,61	3 505,22	28 361,39	809,12
41148471 ADCOLONY RECETTES	3 302,51	1 044,30	2 258,21	216,24
41150071 SUPERSONIC		8 823,57	-8 823,57	-100,00
41158433 TRESENSA		463,19	-463,19	-100,00
41175140 CHARTBOOST RECETTES	20 317,94		20 317,94	
41175647 OPERA		421,81	-421,81	-100,00
41176076 INMOBI RECETTES	5 666,45	7 429,68	-1 763,23	-23,73
41178403 UNITY TECHNOLOGIES FINLAND OY	34 138,59		34 138,59	
41181359 FACEBOOK RECETTES	172,37		172,37	
41187395 HI-MEDIA	11 291,76		11 291,76	
41192105 VIDCOIN	903,46		903,46	
41199287 TOP AFFILIATE PUBLISHING LTD	7 000,00	7 000,00		
41800000 FAE - FACTURES À ÉMETTRE		25 262,30	-25 262,30	-100,00
41810000 CLTS FACT A ETABLIR	5 340,06		5 340,06	
Autres (3)	666 358,51	88 331,76	578 026,75	654,38
44400000 ETAT IMPOT/BENEFICES	116 023,00	45 938,00	70 085,00	152,56
44520000 TVA INTRACO	2 276,00		2 276,00	
44566100 TVA DEDUCTIBLE A 20%	33 546,68	28 280,50	5 266,18	18,62
44567000 CREDIT TVA A REPORTE	33 318,48	12 964,48	20 354,00	157,00
44586000 TVA REGULA/ACHATS		119,33	-119,33	-100,00

[illegible]

32839 - SAS VOODOO
BILAN PASSIF DÉTAILLÉ
Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 14 117,00)	14 117,00	12 579,00	1 538,00	12,23
10130000 CAPITAL	14 117,00	12 579,00	1 538,00	12,23
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 240 269,02	752 725,50	487 543,52	64,77
10410000 PRIMES D'EMISSION	1 147 465,18	659 921,66	487 543,52	73,88
10440000 CAPITAL ET RÉSERVES	92 803,84	92 803,84		
Réserves				
Report à nouveau	-311 220,25	-201 049,71	-110 170,54	-54,80
11900000 REPORT A NOUVEAU DEB	-311 220,25	-201 049,71	-110 170,54	-54,80
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-483 198,25	-110 170,54	-373 027,71	-338,59
SITUATION NETTE	459 967,52	454 084,25	5 883,27	1,30
TOTAL (I)	459 967,52	454 084,25	5 883,27	1,30
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques		170,23	-170,23	-100,00
15150000 PROVISIONS POUR RISQUES		170,23	-170,23	-100,00
TOTAL (II)		170,23	-170,23	-100,00
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles	1 683,45	31 884,33	-30 200,88	-94,72
16100000 OBLIGATIONS CONVERTIBLES		30 200,88	-30 200,88	-100,00
16881000 INTÉRÊTS COURUS	1 683,45	1 683,45		
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	648 655,51	88 355,21	560 300,30	634,15
16400000 EMPRUNT ETS CREDIT	2 307,04	3 877,15	-1 570,11	-40,50
16410000 EMPRUNT AUTRE BANQUE	8 808,40	14 478,06	-5 669,66	-39,16
16420000 pret BPI FRANCE	100 000,00	70 000,00	30 000,00	42,86
16430000 emprunt institut financ. ciném	200 000,00		200 000,00	
16440000 PRÊT BPI 150 000€	145 500,00		145 500,00	
16450000 PRÊT BPI 100 000€	94 500,00		94 500,00	
16460000 PRET BNP 100K€	97 425,22		97 425,22	
51100000 VALEURS À L'ENCAISSEMENT	114,85		114,85	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 000,00	1 801,81	4 198,19	233,00
16500000 DEPOT CAUTIONN RECUS	6 000,00		6 000,00	
45510000 C/C LAURENT RITTER		1 106,12	-1 106,12	-100,00
45520000 C/C ALEXANDRE YAZDI		695,69	-695,69	-100,00
Avances et acptes recus sur commandes en cours	4 800,00		4 800,00	
41900000 CLIENTS CRÉDITEURS	4 800,00		4 800,00	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	407 008,82	142 354,87	264 653,95	185,91
40101804 APPLOVIN	7 933,40		7 933,40	
40107743 PBMANAGEMENT		2 000,00	-2 000,00	-100,00
40107746 BUSINESS&DECISION		20 000,00	-20 000,00	-100,00
40120763 TWITTER		8 457,91	-8 457,91	-100,00
40120817 WELIKESTARTUP	25 553,85		25 553,85	
40138169 GOOGLE ADWORDS	39 358,58	38 879,69	478,89	1,23
40144573 FACEBOOK ADS	286 648,79	60 252,80	226 395,99	375,74
40168209 Y A QU A	20 234,20		20 234,20	
40180614 ANDRE ET ASSOCIE		3 000,00	-3 000,00	-100,00
40186632 APPSFLYER		4 604,47	-4 604,47	-100,00

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
40186952 AVOCAT	5 280,00		5 280,00	
40198436 STUDIO PIXMIX		5 160,00	-5 160,00	-100,00
40800000 FNP	22 000,00		22 000,00	
Dettes fiscales et sociales	70 703,87	40 286,47	30 417,40	75,50
42820000 CONGES PAYES	5 653,10		5 653,10	
43100000 U.R.S.S.A.F	47 309,59	23 013,25	24 296,34	105,58
43110000 DETTES COTISATIONS SOCIALES	3 593,96	6 203,02	-2 609,06	-42,06
43820000 CHAR SO / CONGES PAY	1 085,40		1 085,40	
44562000 TVA S/IMMOBILISATION	8 061,13	3 990,08	4 071,05	102,03
44571700 TVA COLLECTEE 20 %	590,98	3 504,85	-2 913,87	-83,14
44587000 TVA A REGUL/VENTES	620,00	2 153,64	-1 533,64	-71,21
44860000 ETAT IMPO TAXE A PAY	3 789,71	1 421,63	2 368,08	166,57
Autres dettes	8 080,00	176,32	7 903,68	
41143000 APPLOVIN.		150,69	-150,69	-100,00
41147000 INMOBI.		25,63	-25,63	-100,00
41800000 FAE - FACTURES À ÉMETTRE	8 080,00		8 080,00	
TOTAL (III)	1 146 931,65	304 859,01	842 072,64	276,22
Écarts de conversion passif (IV)	8 460,66	3 976,76	4 483,90	112,75
47710000 DIFFÉRENCES DE CONVERSION - PA	8 460,66	4 029,77	4 430,89	109,95
47720000 DIFFÉRENCES DE CONVERSION - PA		-53,01	53,01	100,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 615 359,83	763 090,25	852 269,58	111,69
(1) Dont à plus d'un an		118 556,00		
(1) Dont à moins d'un an	1 142 131,65	190 279,77		

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GEST.

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Du 01/01/15 Au 31/12/15	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 129 417	100	891 428	100	237 988	27
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	1 129 417 100		891 428 86		237 988 27	
			148 556 14		-148 556 -100	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 129 417	100	1 039 984	100	89 433	9
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 129 417	100	1 039 984	100	89 433	9
- Matières premières - Sous-traitance (directe)	2 502 315 113		22 233 571		2 480 81 542	
		28		22		35
MARGE DE PRODUCTION	811 801	72	806 390	78	5 411	1
MARGE BRUTE TOTALE	811 801	72	806 390	78	5 411	1
- Autres achats - Charges externes	13 421 944 521	1 84	7 027 762 537	1 86	6 394 181 984	91 24
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-146 141	-13	36 826	4	-182 967	-497
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	5 991 302 913 38 218 -347 122	1 27 3 -31	1 661 125 669 20 098 -147 428		4 330 177 244 18 120 -199 694	261 141 90 -135
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-493 263	-44	-110 602	-12	-382 661	-346
Reprises sur dépréciations, provisions, amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	2 000 71 488 7 125 -76 613		16 37 842 7 019 -44 844		2 000 -16 33 646 107 -31 769	
		6 1 -7		4 1 -5		-100 89 2 -71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-569 876	-50	-155 447	-17	-414 430	-267
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	1 736 6 772 -5 035		6 093 3 050 3 043	1	-4 356 3 722 -8 078	-72 122 -265
RÉSULTAT COURANT	-574 911	-51	-152 404	-17	-422 508	-277
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total	22 096 36 612 -106 230 91 713	2 3 -9 8			22 096 36 612 -63 997 49 480	
			-42 233 42 233	-5 5		-152 117
RÉSULTAT EXERCICE	-483 198	-43	-110 171	-12	-373 028	-339
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés	22 096 18 972				22 096 18 972	

SAS VODOO

Page : 14

48 rue René Clair

75018 PARIS

LIASSE FISCALE

SARL L-Expert-comptable Paris

11 Rue Scribe

PARIS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					(2) c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(4) i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis					(5) Total (a à h)

[illegible]

H	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

1 CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS VOODOO				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 48 rue René Clair				75018 PARIS			
Numéro SIRET* 7 9 2 4 8 3 3 0 7 0 0 0 2 3							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2016			
ACTIF				Net 3			
				Brut 1			
				Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles {	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	217 953	016	107 252	110 701
	Immobilités corporelles *		028	33 573	030	7 491	26 081
	Immobilités financières * (1)		040	21 328	042		21 328
	Total I (5)		044	272 854	048	114 743	158 111
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	575 301	070		575 301
		Autres* (3)	072	675 262	074		675 262
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	204 567	086		204 567
	Charges constatées d'avance *		092	2 118	094		2 118
	Total II		096	1 457 249	098		1 457 249
Total général (I + II)		110	1 730 103	112	114 743	1 615 360	
PASSIF				Exercice N NET 1			
Capital social ou individuel *				120	1 254 386		
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126			
Réserves réglementées *				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132			
Report à nouveau				134	-311 220		
Résultat de l'exercice				136	-483 198		
Provisions réglementées				140			
Total I				142	459 968		
Provisions pour risques et charges Total II				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	656 339		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	4 800		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	407 009		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)			172	78 784		
	Produits constatés d'avance			174	8 461		
Total III				176	1 155 392		
Total général (I + II + III)				180	1 615 360		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VOODOO

Néant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/12/2016

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires			215		
					217		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218	1 129 417	
	Production immobilisée*				222		
	Subventions d'exploitation reçues					224	
Autres produits					226		
					230	2 000	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1 131 417	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 502	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	1 273 055	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 524)				244	5 991	
	Rémunérations du personnel*				250	302 913	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	38 218	
	Dotations aux amortissements*				254	71 488	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 -43 }				262	7 125	
		Total des charges d'exploitation (II)				264	1 701 293
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-569 876
Produits financiers (III)	280	1 736		Charges financières (V)	294	6 772	
Produits exceptionnels (IV)					290	22 096	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }					300	36 612	
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	-106 230	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	-483 198
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	483 198	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	-106 230	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU - TE (44. octies et octies A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies) 990				
	Dont divers ZFA (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344			350	
	Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	589 428
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	589 428	
Bénéfice col.1 Déficit col.2					372		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS VOODOO						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	217 162	412	64 171	414	63 381	416	217 953		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	9 148	472	24 425	474		476	33 573		
Immobilisations financières		480	19 343	482	39 930	484	37 944	486	21 328		
TOTAL		490	245 653	492	128 526	494	101 325	496	272 854		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	40 703	502	66 549	504		506	107 252		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 553	562	4 939	564		566	7 491		
TOTAL		570	43 255	572	71 488	574		576	114 743		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	ACTION PRETTY FUN	2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1	18 972		18 972	22 096	3 124						
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	18 972	580	18 972	584	22 096	586	3 124	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL					596	3 124	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS VOODOO										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
A		NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607													
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616													
Provisions pour risques et charges		620	170	622		624	170	626													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636													
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646													
	sur clients et comptes rattachés	650		650		654		656													
	Autres provisions pour dépréciation	660		660		664		666													
TOTAL		680	170	682		684	170	686													
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
		Dotations		Reprises																	
Immob. incorporelles	700		705																		
Terrains	710		715																		
Constructions	720		725																		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745																		
Matériel de transport	750		755																		
Autres immobilisations corporelles	760		765																		
TOTAL		770		775																	
										Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780											
II DÉFICITS REPORTABLES										III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	357 159	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995											
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996											
Déficits reportables				984	357 159	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA															
Déficits de l'exercice				860	589 428	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129											
Total des déficits restant à reporter				870	946 587	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800											
VI DIVERS																					
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380											
N° du centre de gestion agréé										388											
Montant de la TVA collectée										374	7 106										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	5 266										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398											
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

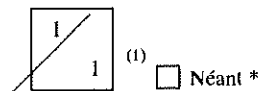
Désignation de l'entreprise : SAS VOODOO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	1 129 417	
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	1 129 417	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variations de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	2 502	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	1 202 790	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	7 125	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	1 212 417	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	-83 001
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 134 540	
Période de référence	024	0	1 / 0 1 / 2 0 1 6 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	12	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



2017

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET 79248330700023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VODOO

ADRESSE (voie) 48 rue René Clair

CODE POSTAL 75018 VILLE PARIS

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MONSI Nom patronymique RITTER Prénom(s) Laurent

Nom marital RITTER % de détention 29,0000 Nb de parts ou actions 3 197,00

Naissance : Date 23/04/1986 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays France

Adresse : N° 37 Voie rue Condorcet

Code Postal 75009 Commune PARIS 9EME ARRONDISSEMENT Pays France

Titre (2) MONSI Nom patronymique YAZDI Prénom(s) Alexandre

Nom marital YAZDI % de détention 38,0000 Nb de parts ou actions 4 197,00

Naissance : Date 15/07/1986 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays France

Adresse : N° 17 Voie rue de Trévise

Code Postal 75009 Commune PARIS 9EME ARRONDISSEMENT Pays France

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 79248330700023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VOODOO

ADRESSE (voie) 48 rue René Clair

CODE POSTAL 75018

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

Désignation de l'entreprise SAS VOODOO
Numéro siret 79248330700023

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne 330)</u>	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne 350)</u>	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise SAS VODOO
Numéro de siret 79248330700023

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

Désignation de l'entreprise SAS VODOO
Numéro de siret 79248330700023

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise SAS VODOO
Numéro de siret 79248330700023

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			2 118		
Total des charges constatées d'avance			2 118		

Désignation de l'entreprise SAS VODOO
Numéro de siret 79248330700023

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE
1^{er} EXEMPLAIRE À ADRESSER AU SERVICE DES IMPÔTS

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.
 Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2016	Clos le	31	12	2016
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	58.29C
	792483307	Activités (cf notice)	
SAS VOODOO 48 rue René Clair 75018 PARIS	(ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1 ^{ère} fois des dépenses de recherche en 2016*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2016 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)						
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome						
• Chiffre d'affaires HT	DZ	1 129 417							
• Nombre de salariés	CZ	12	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	5	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	1	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ				• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*			GZ	X

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1		
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2		
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	101 084	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4		
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	97 384	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	147 926	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	346 394
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	346 394

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		Année civile 2016	
ORGANISMES PUBLICS			
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux 2, aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale 3, avec un lien de dépendance :	en France :	15a	
	à l'étranger 4 :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux 2, aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale 3, sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	en France :	16a	
	à l'étranger 4 :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17	
ORGANISMES PRIVÉS			
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	18a	
	à l'étranger 4 :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	19a	
	à l'étranger 4 :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)		20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité		21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE			
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)		22	

2 Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

3 La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

4 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à la ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES de recherche	Année civile 2016	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	346 394
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	30 000
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	316 394
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	Année civile 2016	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	316 394
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

5 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

6 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

7 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	316 394
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	94 918
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	94 918
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	94 918
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) x 30 % + ligne 52b x 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

ANNÉE CIVILE 2016

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	37 706
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	18 853
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	56 559
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	56 559
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	56 559
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%] ¹²	83	11 312
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	11 312
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	106 230
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

V - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CREANCE

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A PARIS	Le 27/04/2016
Nom, Qualité M. Yazdi Président	Signature
Adresse email alexandre.yazdi@cadet-creations.com	
Téléphone :	

13 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater* C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS VODOO	792483307

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	163 232
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2	9 794
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 6%</i>) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	9 794
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%</i>) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	9 794
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	9 794
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	9 794
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	9 794

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	9 794

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

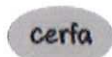
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



15252*03



DGFIP N°2069-RCI-SD 2017

Formulaire
Obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 ou Année : 2016													
Dénomination de l'entreprise : SAS VODOO									Néant ☐				
SIREN de l'entreprise		7	9	2	4	8	3	3	0	7	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)													
CRÉANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [(ligne 3 x 6% ²) + (ligne 4 x 9% ²)] x 10/90 + ligne 5)											9 794		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											1	163 232	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.											4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											5		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et de 9% pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	106 230
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

Désignation de l'entreprise SAS VODOO
Numéro de siret 79248330700023

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

CICE

CREDIT D'IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le C.I.C.E. est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Le C.I.C.E. sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du CGI :

- financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises,
- efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation
- efforts en matière de formation et de recrutement,
- efforts en matière de prospection de nouveaux marchés,
- reconstitution de leur fonds de roulement.

RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-06.

L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 entraîne des changements de méthodes induits par une modification de la réglementation.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend prix d'achat et frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

32839 - SAS VODOO

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			281 334
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencés & aménagés const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	9 148		12 743
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	9 148		12 743
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		18 972		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		371		15 000
		TOTAL IV	19 343		15 000
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	28 491		309 077

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		63 381	217 953	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.			21 891	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			21 891	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations			18 972		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				15 371	
		TOTAL IV		18 972	15 371	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		82 353	255 215	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		40 703	66 549		107 252
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	2 553	2 968		5 521
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		2 553	2 968		5 521
TOTAL GENERAL		43 255	69 517		112 772

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immob. incorporelles TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change	170		170	
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II		170		170	
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		170		170	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	-170		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ACTIF CIRCULANT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		21 328		21 328
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		575 301	575 301	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		Impôts sur les bénéfices	116 023	116 023	
	Etat & autres	Taxe sur la valeur ajoutée	69 141	69 141	
	coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		489 069	489 069	
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		1 029	1 029		
Charges constatées d'avance		2 118	2 118		
TOTAUX			1 274 010	1 252 682	21 328
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 118
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 118

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 340
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	5 340

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

AUGMENTATION DU CAPITAL

Le 09 décembre, les associés ont décidé de procéder à deux augmentations du capital qui le fait passer de 12579€ à 14117€

Il y a donc eu création de 1538 actions au prix d'émission de 317.99€ (1€ de valeur nominale et 316.99€ de prime d'émission par action.)

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	12 579,00	1,00
Titres émis pendant l'exercice	1 538,00	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 117,00	1,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		1 683	1 683		
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	648 656	648 656		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		6 000	6 000		
Fournisseurs & comptes rattachés		407 009	407 009		
Personnel & comptes rattachés		5 653	5 653		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		51 989	51 989		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	9 272	9 272		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	3 790	3 790		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		8 080	8 080		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		1 142 132	1 142 132		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	1 683
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 000
Dettes fiscales et sociales	10 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	34 212

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	1 129 417	891 428	237 988	27
Montant net du chiffre d'affaires	1 129 417	891 428	237 988	27
Production stockée				
Production immobilisée		148 556	-148 556	-100
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 000		2 000	
Autres produits		16	-16	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 131 417	1 040 000	91 417	9
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 502	22	2 480	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 273 055	1 003 135	269 920	27
Impôts, taxes et versements assimilés	5 991	1 661	4 330	261
Salaires et traitements	302 913	125 669	177 244	141
Charges sociales	38 218	20 098	18 120	90
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	71 488	37 842	33 646	89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	7 125	7 019	107	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 701 293	1 195 446	505 846	42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-569 876	-155 447	-414 430	-267
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	17 640			

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital	14 117	12 579	1 538	12
(dont versé : 14 117)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 240 269	752 726	487 544	65
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-311 220	-201 050	-110 171	-55
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-483 198	-110 171	-373 028	-339
SITUATION NETTE	459 968	454 085	5 883	1
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	459 968	454 084	5 883	1
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques		170	-170	-100
Provisions pour charges				
TOTAL (II)		171	-170	-100
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles	1 683	31 884	-30 201	-95
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	648 656	88 355	560 300	634
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 000	1 802	4 198	233
Avances et aptes recus sur commandes en cours	4 800		4 800	
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	407 009	142 355	264 654	186
Dettes fiscales et sociales	70 704	40 286	30 417	76
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	8 080	176	7 904	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	1 146 932	304 859	842 073	276
Ecart de conversion passif (IV)	8 461	3 977	4 484	113
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 615 360	763 090	852 270	112
(1) Dont à plus d'un an		118 556		
(1) Dont à moins d'un an	1 142 132	190 280		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	110 701	113 079	-2 378	-2
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours		63 381	-63 381	-100
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	26 081	6 595	19 486	295
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations		18 972	-18 972	-100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 328	371	20 958	
TOTAL (I)	158 111	202 398	-44 287	-22
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	575 301	128 016	447 285	349
Autres (3)	666 359	88 332	578 027	654
Capital souscrit - appelé non versé	8 904		8 904	
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	204 567	244 102	-39 534	-16
Charges constatées d'avance (3)	2 118	100 000	-97 882	-98
TOTAL (II)	1 457 249	560 450	896 800	160
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)		243	-243	-100
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 615 360	763 090	852 270	112
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

VOODOO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 14.117 euros

Siège Social : 82 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

RCS PARIS 792 483 307

(ci-après la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 JUIN 2017 A 14H HEURES**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

[...]

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale **approuve** la proposition du Président et **décide** de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, constituant une perte de (483 198) euros comme suit :

- (483 198) euros sur le compte « Report à nouveau ».

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **constate** qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 9 832

Voix contre : 0

Abstention : 0

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoir)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Voix pour : 9 832

Voix contre : 0

Abstention : 0

[...]



Monsieur Alexandre YAZDI
Président